GEMENG DIPPECH

Conseil communal de Dippach

Séance du lundi, 24 novembre 2025

Les conseillers communaux de la commune de Dippach sont priés de bien vouloir assister aux prochaines séances du conseil communal, **qui auront lieu en la salle polyvalente de la Maison de la Culture « Pontebier » à Schouweiler**, le lundi, 24 novembre 2025 à 14.00 heures.

ORDRE DU JOUR :

A Séance à huis clos

1. Personnel communal : Nomination définitive d'un fonctionnaire communal du groupe de traitement C1, sous-groupe technique, à affecter au Service Informatique – Décision

B Séance publique

1. Présentation du plan de gestion des forêts communales pour l'exercice 2026 par le préposé forestier compétent – Vote afférent
2. Finances communales : Budget rectifié pour l'exercice 2025 et budget initial pour l'exercice 2026 - Présentation des chiffres
3. Conventions et contrats :
   - 3.1 Convention sur la reprise d'activité de la crèche Kannernascht entre la commune de Dippach, l'asbl Kannernascht Dippech-Garnech et CR Services sàrl – Décision
   - 3.2 Convention sur la reprise d'activité de la crèche Kannernascht entre la commune de Dippach, l'asbl Kannernascht Dippech-Garnech et la Croix-Rouge luxembourgeoise – Décision
   - 3.3 Convention de collaboration pour la gestion de la crèche Kannernascht entre la commune de Dippach et la Croix-Rouge luxembourgeoise – Décision
   - 3.4 Lettre d'intention entre la Commune de Dippach et la Commune de Reckange-sur-Mess concernant les bases de mise en place du projet commun « SHPA Wickrange » – Décision
   - 3.5 Déclaration d'intention entre les communes de Dippach, Garnich et Reckange-sur-Mess concernant la création d'une structure commune dans le cadre d'un Club Actif Plus – Décision

11, rue de l'Eglise
L-4994 Schouweiler
BP 59
L-4901 Bascharage
T 27 95 25 200
F 27 95 25 299
E secretariat@dippach.lu
I www.dippach.lu

3.6 Approbation du renouvellement de la convention collective de travail pour les salariés des Communes du Sud pour la période du 1er janvier 2025 au 31 décembre 2027 – Décision

4. Commissions consultatives : Démission d'un membre de la Commission des Sports – Décision

5. Transactions immobilières :

5.1 Acte d'échange entre un tiers et la commune concernant un immeuble sis à Sprinkange, au lieu-dit « Rue de la Croix », et un immeuble sis à Sprinkange, au lieu-dit « Rue de la Gare » – Décision quant à l'acte notarié

5.2 Acte de vente entre un tiers et la commune concernant une maison d'habitation sise à Schouweiler, au lieu-dit « Rue du Neuf Septembre », et un jardin sis à Schouweiler, au lieu-dit « Schouweiler » – Décision quant à l'acte notarié

5.3 Acte d'échange entre un tiers et la commune concernant deux immeubles sis à Sprinkange, au lieu-dit « Rue de la Croix », un immeuble sis à Schouweiler, au lieu-dit « In der Leschkaul », et deux immeubles sis à Sprinkange, au lieu-dit « Rue de la Gare » – Décision quant à l'acte notarié

6. Prise de connaissance des nouveaux statuts de :

6.1 L'Asbl « Tennis Club Dippech »

6.2 L'Asbl « Procol 6 Dippech »

6.3 L'Asbl « L.A.S.H. – Lëtzebuergesch Angscht Stéierungen Hëllef »

6.4 L'Asbl « Communauté Tunisienne Luxembourg »

6.5 L'Asbl « Wäinfrënn »

7. Informations du collège des bourgmestre et échevins au conseil communal

8. Divers et questions des conseillers communaux

Schouweiler, le 17 novembre 2025

Pour le collège échevinal,

La présidente, Le secrétaire f.f.,

(s.) Manon BEI-ROLLER (s.) Jeff BUFFADINI

11, rue de l'Eglise
L-4994 Schouweiler
BP 59
L-4901 Bascharage
T 27 95 25 200
F 27 95 25 299
E secretariat@dippach.lu
I www.dippach.lu